



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE
CAISSE DES ÉCOLES DE REMIRE-MONTJOLY

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Publié le : 22 AVR 2021



PRÉFECTURE DE LA GUYANE
COURRIER

SOMMAIRE

CALENDRIER BUDGÉTAIRE Page 03

I) RAPPEL JURIDIQUE.....Page 05

II) L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE Page 07

A) *La section de fonctionnement recettes / Dépenses* Page 07

B) *La section d'investissement Recettes / Dépenses* Page 08

III) LES ORIENTATIONS 2021 DU BUDGET PRIMITIF..... Page 09

A) *La section de fonctionnement Recettes / Dépenses* Page 09

B) *La section d'investissement Recettes / Dépenses* Page 22



REGISTRE DE LA G
BUREAU DU COURR

22 AVR. 2021

ARRIVÉE

2

ROB

2021

2021

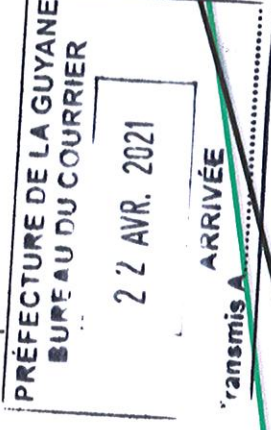
CALENDRIER BUDGÉTAIRE

- 👉 **31 décembre 2020** Clôture de l'exercice budgétaire 2020 ;
- 👉 **31 décembre 2020** Date limite de vote des décisions modificatives en investissement ;
- 👉 **21 janvier 2021** Date limite d'adoption d'une décision modificative pour la section de fonctionnement ;

👉 **01 au 31 janvier 2021**

C'est la journée complémentaire. Cette journée complémentaire constitue une période d'un mois (le mois de janvier), au cours duquel la Collectivité peut mandater sur l'exercice 2020 des dépenses de fonctionnement ayant l'objet d'un service fait en 2020 mais pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues avant le 31 décembre ;

- 👉 **31 janvier 2020** Date limite de mandatement dépenses et d'émission des titres de recettes de la section de fonctionnement des opérations réelles et d'ordre budgétaire de l'exercice 2020 ;



CALENDRIER BUDGÉTAIRE

- 📅 **15 avril 2021** Date limite du vote du Budget Primitif 2021 après organisation du Rapport d'Orientations Budgétaires ;
- 📅 **01 juin 2021** Date limite de transmission du Compte de gestion 2020, établi par le Comptable Public, à l'ordonnateur ;
- 📅 **30 juin 2021** Date limite d'arrêt du Compte administratif 2020 et du Compte de gestion 2020 ;
- 📅 **15 juillet 2021** Date limite de transmission du Compte administratif 2020 au représentant de l'Etat dans le Département ;
- 📅 **31 décembre 2021** Clôture de l'exercice budgétaire 2021.

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

22 AVR. 2021

ARRIVÉE

Remis à



Recaturation
Scolaire

I. RAPPEL JURIDIQUE

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (*article L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif mais ne peut pas être organisé au cours de la même séance. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.



I. RAPPEL JURIDIQUE

Par ailleurs, une note explicative de synthèse doit être adressée au membres du comité de la caisse des écoles en même temps que les convocations. Elle ne peut être simplement remise le jour même des débats.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Son déroulement doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, et de la tenue du débat (DOB).

Les objectifs et Orientations 2021 :

Il permet au Comité de la Caisse des Ecoles :

- ➔ De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif ;
 - ➔ D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Caisse des Ecoles ;
- Il donne également aux membres du Comité, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Caisse des Ecoles.



II. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Les finances de la Caisse des Ecoles sont organisées en un budget principal.

La Caisse des Ecoles a le caractère d'un établissement public administratif communal. Elle jouit de la personnalité morale de droit public et dispose de l'autonomie financière.

Le budget :

Conformément au Code Général des Collectivités Locales et à l'instruction comptable M14, ce budget est voté par nature (*chapitres en section de fonctionnement, chapitres et opérations en sections d'investissement*).

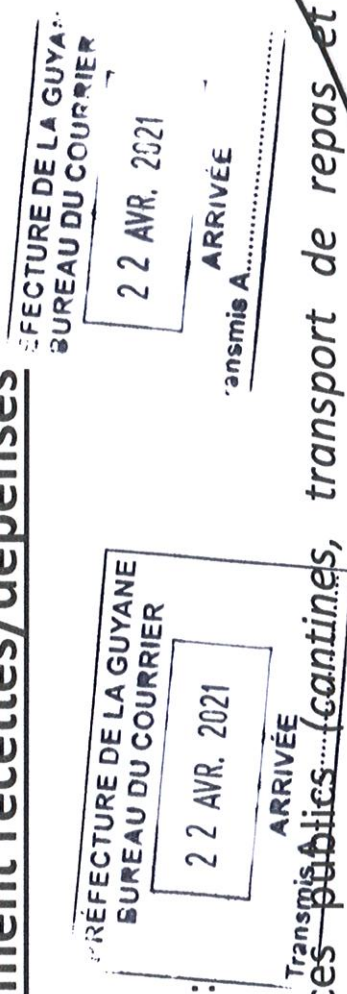
A. La section de fonctionnement recettes/dépenses

Les recettes

Ses principales ressources sont :

✓ Les produits des services ~~publics~~ (*cantines, transport de repas et ventes*) ;

✓ Les dotations et participations (P.A.R.S.).



Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement comportent les indemnités de surveillance versées aux directeurs d'école en tant que charges du personnel, les charges à caractère général, autres charges de gestion courantes et des écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements. Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés à la population et le bon entretien des locaux occupés par la Caisse des Ecoles (*cuisine centrale, espaces verts, entretien du matériel et du bâtiment, cantines et cuisine dans les écoles, etc.*).

B. La section d'investissement recettes/dépenses

Les dépenses

Les moyens matériels des services : il s'agit de tous les besoins en matériel (outillages, mobiliers, matériels informatiques, véhicules) qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services et au bon entretien du patrimoine de la Caisse des Ecoles. Ces dépenses ne prennent pas en compte la mise à disposition des locaux et les charges d'entretien.

Les recettes

En recettes figurent le FCTVA et des écritures d'ordre (*les amortissements et l'autofinancement*). Tous les investissements sont supportés par le budget de la Caisse des Ecoles.

III. LES ORIENTATIONS 2021 DU BUDGET PRIMITIF

A. La section de fonctionnement recettes/dépenses

1) Les recettes

Les orientations 2021 de la section de fonctionnement pourraient s'établir en recettes pour un montant de 6 774 645,00€, dont 2 712 754,00€ pour les recettes hors excédent cumulé, soit une hausse 29% par rapport aux recettes enregistrées en 2020. En effet la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a eu un impact sur les recettes de fonctionnement de la Caisse des Ecoles; celles-ci ont diminué de 44% entre l'année 2019 et 2020 .

En 2020, les recettes relatives au paiement de la cantine scolaire se sont élevées à 638 370€ les prévisions à cet article pour l'année 2021 seront de 900 000 € il n'est pour l'instant pas envisagé de fermeture d'établissements scolaires en 2021

Les recettes relatives à la vente de repas aux écoles de Macouria, aux lycées et collèges enregistrées à hauteur de 916 426,90€ seront également revues à la hausse pour un montant prévu de 1 100 000€

CHAPITRES	LIBELLE	2018	2019	2020	2021 (prévisions)
002	Excédent de fonctionnement reporté				4 061 891,00
70	Produits des services du domaine et des ventes	2 303 624,69	2 568 080,68	1 554 796,90	2 000 000,00
74	Dotations subventions et participations	568 012,99	1 132 137,22	518 795,40	702 754,00
77	Produits exceptionnels	150,48	72 030,92	24 159,75	10 000,00
TOTAL	Toutes recettes confondues	2 966 788,16	3 772 248,82	2 097 752,05	6 774 645,00

22 AVR. 2021

ARRIVÉE

Transmis A.....

III. LES ORIENTATIONS 2020 DU BUDGET PRIMITIF

A. La section de fonctionnement recettes/dépenses

- 1) Les recettes

Afin de mieux répondre aux exigences de lisibilité et de conformité juridique, la commune envisage le transfert de la restauration scolaire au niveau de l'organigramme communal.

En effet, les coûts de la restauration scolaire sont répartis entre la caisse des écoles qui paye les charges à caractère général, et la commune les charges de personnel et la mise à disposition des locaux.

Cette situation aurait dû évoluer en 2020, Néanmoins la crise sanitaire et ses conséquences sur le fonctionnement des collectivités n' a pas permis ce transfert, de ce fait, la Caisse des Ecoles sera amenée des écoles à changer ses orientations budgétaires en 2021 qui devraient se traduire donc par l'enregistrement des recettes du chapitre 70 relatives au paiement de la cantine et à la vente de repas au niveau du budget principal de la Commune.

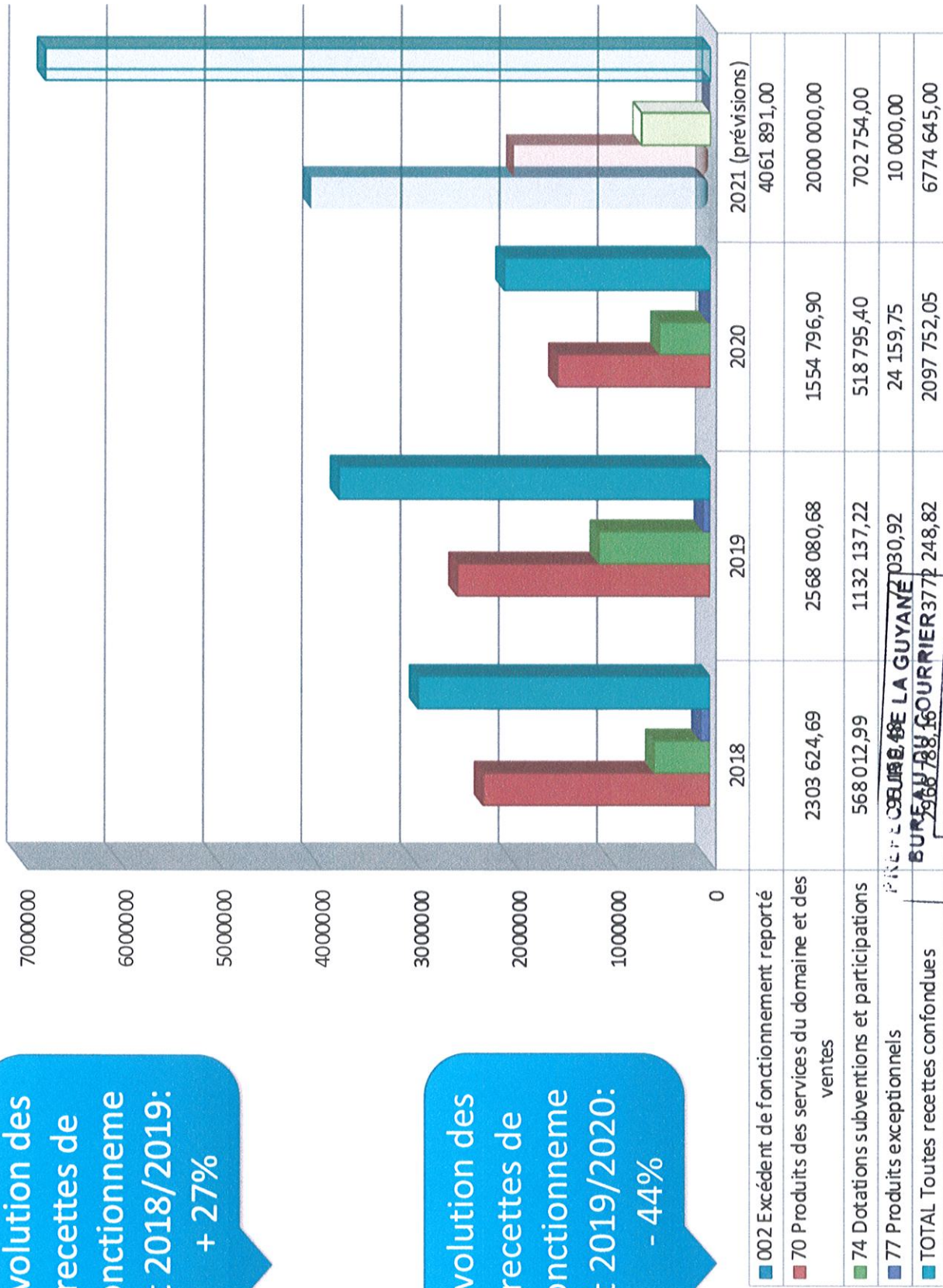
Les recettes de la caisse des écoles proviendraient de la subvention versée par la commune pour exercer de nouvelles missions.



Evolution des recettes 2018-2021

Évolution des recettes de fonctionnement
2018/2019: + 27%

Évolution des recettes de fonctionnement
2019/2020: - 44%



EUROS

Nombre de rationnaires à la date du 22 février 2021

ECOLE	Année scolaire 2019-2020			Année scolaire 2020/2021			Evolutions
	Mat.	Elé.	Effectifs 2019/2020	Mat.	Elé.	Effectifs 2020/2021	
8	108		108	104		104	-4
6		132	132		127	127	-5
4		162	162		135	135	-27
1		169	169		176	176	7
2		172	172		143	143	-29
5		200	200		198	198	-2
7		281	281		234	234	-47
10	88	197	285	88	189	277	-8
3	301		301	333		333	32
11	303		303	274		274	-29
9	131	230	361	158	232	390	29
TOTAL	931	1543			1434	2391	-83

PRÉFECTURE DES GUYANE
BUREAU DU COURRIER

22 AVR. 2021

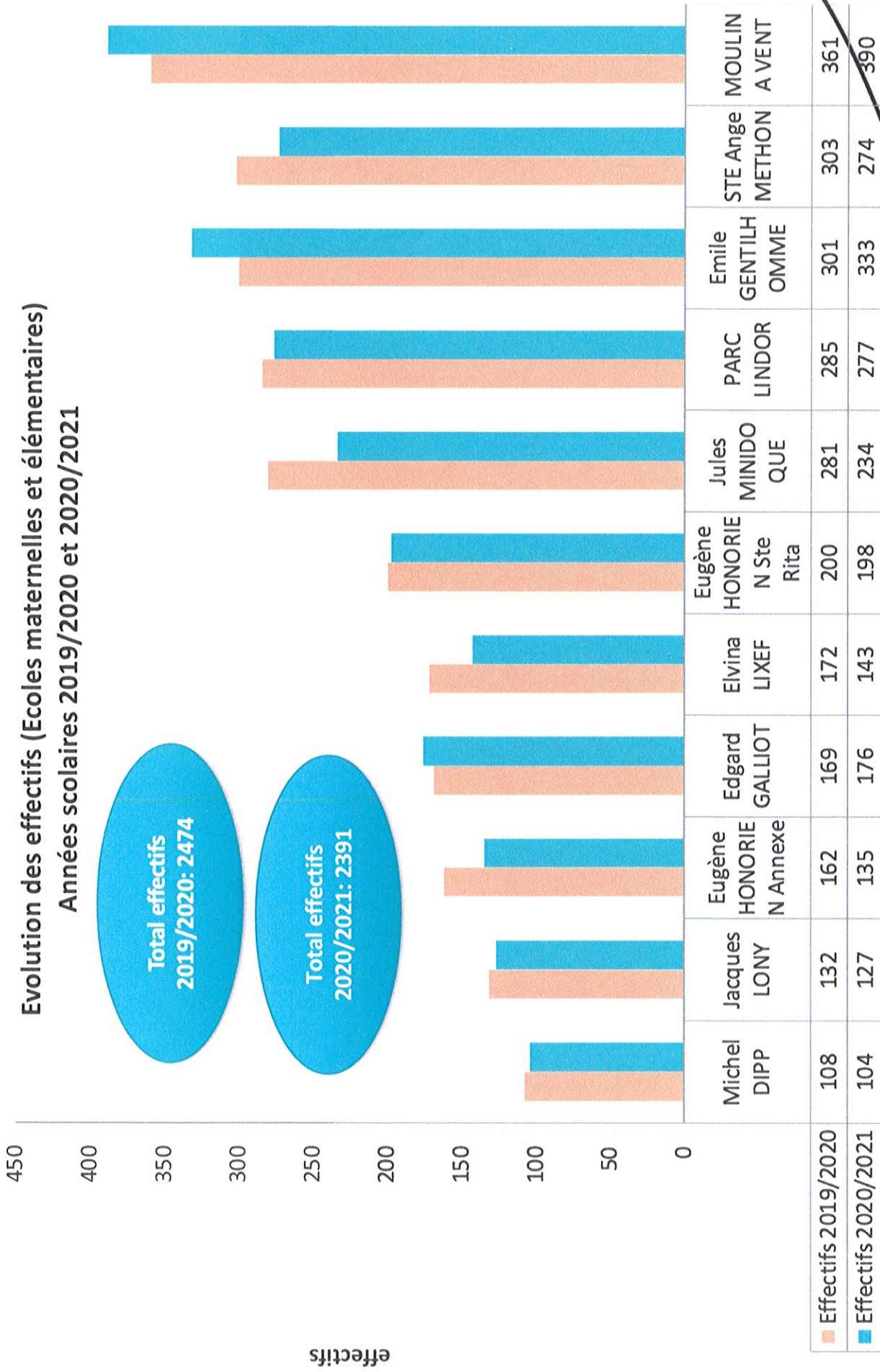
Transmis A

ARRIVÉE



2021

Evolution des effectifs (Ecoles maternelles et élémentaires) Années scolaires 2019/2020 et 2020/2021



Nombre total de repas par an fournis par la Cuisine Centrale

N°	Désignation	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019	Année scolaire 2019-2020	TOTAL
1	Ecole Edgard GAILLOT	26180	27924	26561	17734	98399
2	Ecole Emile GENTILHOMME	49640	51352	47360	31715	180067
3	Ecole Eivina LIXEF	27540	28526	27694	17924	101684
4	Ecole Eugène HONORIEN	53890	58315	60000	37950	210155
5	Ecole Jacques LONY	20910	22826	21963	13769	79468
6	Ecole Jules MINIDOQUE	42500	44983	43006	28045	158534
7	Ecole Michel DIPP	14110	15713	15016	10858	55697
8	Ecole MOULIN A VENT	51510	52353	51188	37131	192182
9	Ecole PARC LINDOR	36890	43940	41513	29607	151950
10	Ecole SAINT-ANGE METHON	47260	51451	46192	31219	176122
11	Collège Justin CATAYEE	19710	12280	10025	7261	49276
12	Collège Auxence CONTOUT	0	0			0
13	Lycée BALATA	27000	10155			37155
14	Lycée Léon Gontran DAMAS	74250	55541	39193	36077	205061
15	Lycée LAMA-PREVOT	60690	41963	37791	29956	170400
16	A.D.A.P.E.I	0				0
17	Foyer ALPINIA	0				0
18	MACOURIA	156195	179982	172717	134481	643375
TOTAL		708 275,00	697 304,00	640 219,00	463 727,00	2 509 525,00

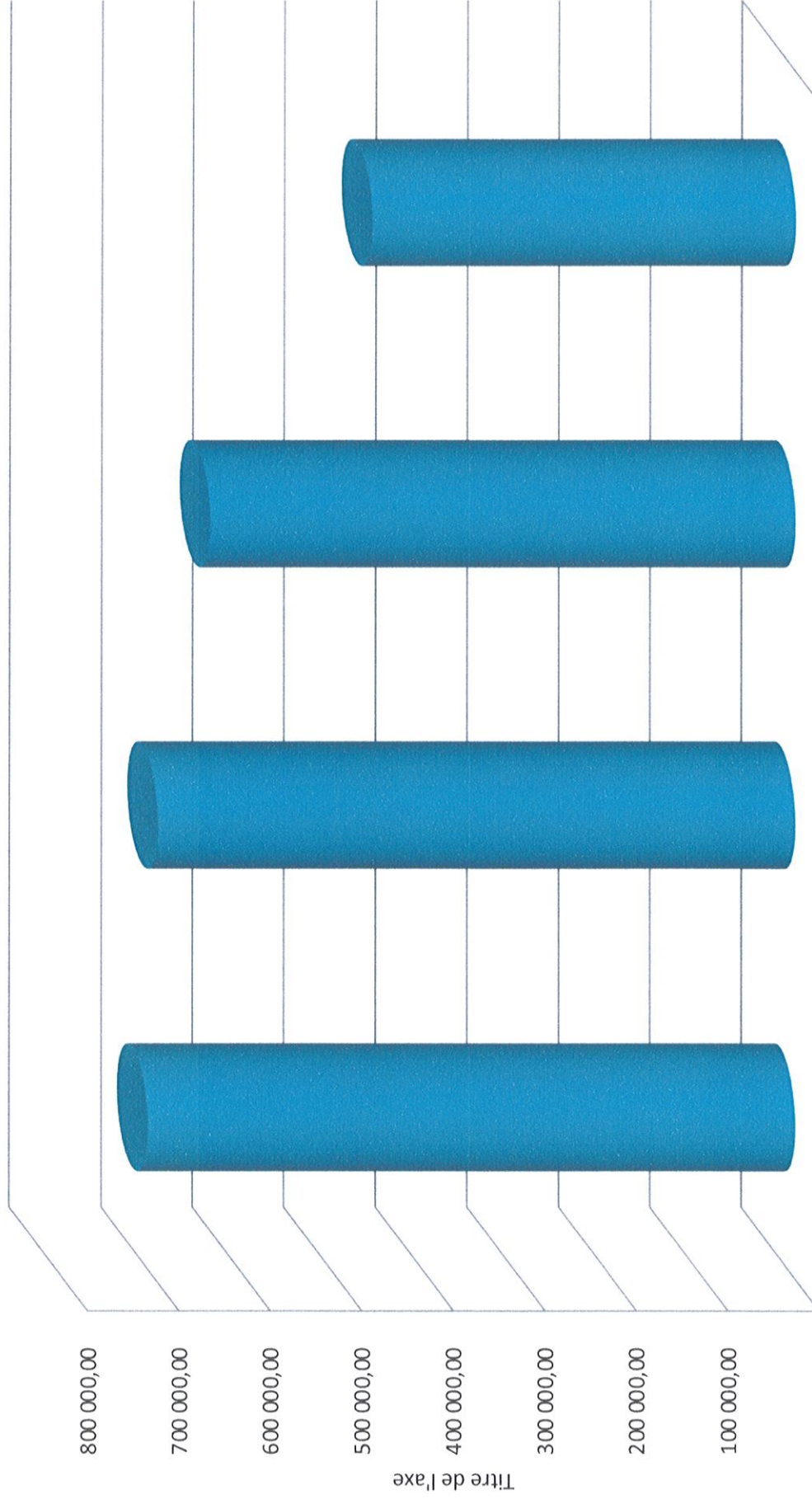
PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

22 AVR. 2021

ARRIVÉE
Transmis A.....

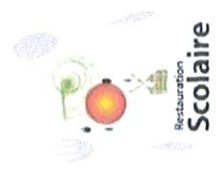


Nombre total de repas par an fournis par la cuisine centrale



Année scolaire	Titre de l'axe
Année scolaire 2016-2017	708 275,00
Année scolaire 2017-2018	697 304,00
Année scolaire 2018-2019	463 727,00
Année scolaire 2019-2020	463 727,00

22 AVR. 2021
ARRIVÉE
Transmis A.....



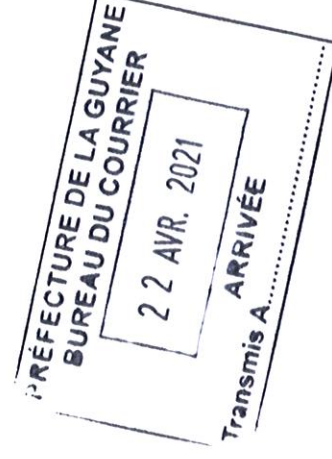
2) Les dépenses

La crise sanitaire engendrée par l'épidémie de Covid -19 a eu également des répercussions sur les dépenses de la section de fonctionnement du budget de la Caisse des Ecoles. En effet le taux d'évolution des dépenses de 2019 à 2020 est de -46%.

Néanmoins les dépenses de fonctionnement prévues pour 2021 s'élèvent à 6 774 645,00€

Dont 3 355 254,00€ pour les charges à caractère général (Fournitures diverses, denrées alimentaires, entretien et réparations diverses, charges courantes) 50 000,00€ pour les charges de personnel liées à la surveillance de la cantine par les Directeurs / enseignants d'établissement, des Charges exceptionnelles de 3 200 000,00€ en cas de transfert de l'excédent cumulé de la Caisse des Ecoles au niveau du budget principal

En effet lors du transfert de l'activité de l'activité restauration scolaire au niveau du budget principal de la Commune celle-ci pourrait récupérer l'excédent cumulé de la Caisse des Ecoles



2) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement seront également impactées par le transfert de la restauration scolaire au niveau de la commune, Dans ce cadre, les dépenses relatives à la restauration scolaire seront prises en compte au budget principal de la commune, au niveau de la fonction 2 enseignement formation , sous fonction 25 Services annexes de l'enseignement, rubrique 251 hébergement et restauration scolaire.

Le montant des salaires des agents de la Cuisine Centrale et de la Caisse des Ecoles (1 187 215,43€) et le montant de la participation des agents pour le service des cantines correspondant à 27 % de leur temps de travail soit 1 152 781,80€ sont supportés par le budget principal de la Collectivité pour une somme globale de 2 339 997,23€ en 2020.

Les dépenses de fonctionnement de la caisse des écoles porteront désormais sur des participations aux projets éducatifs des écoles, aux sorties pédagogiques, classes transplantées, manifestations diverses, à l'achat de récompenses, de remise de prix de fin d'année, et de secours aux élèves peu aisés.



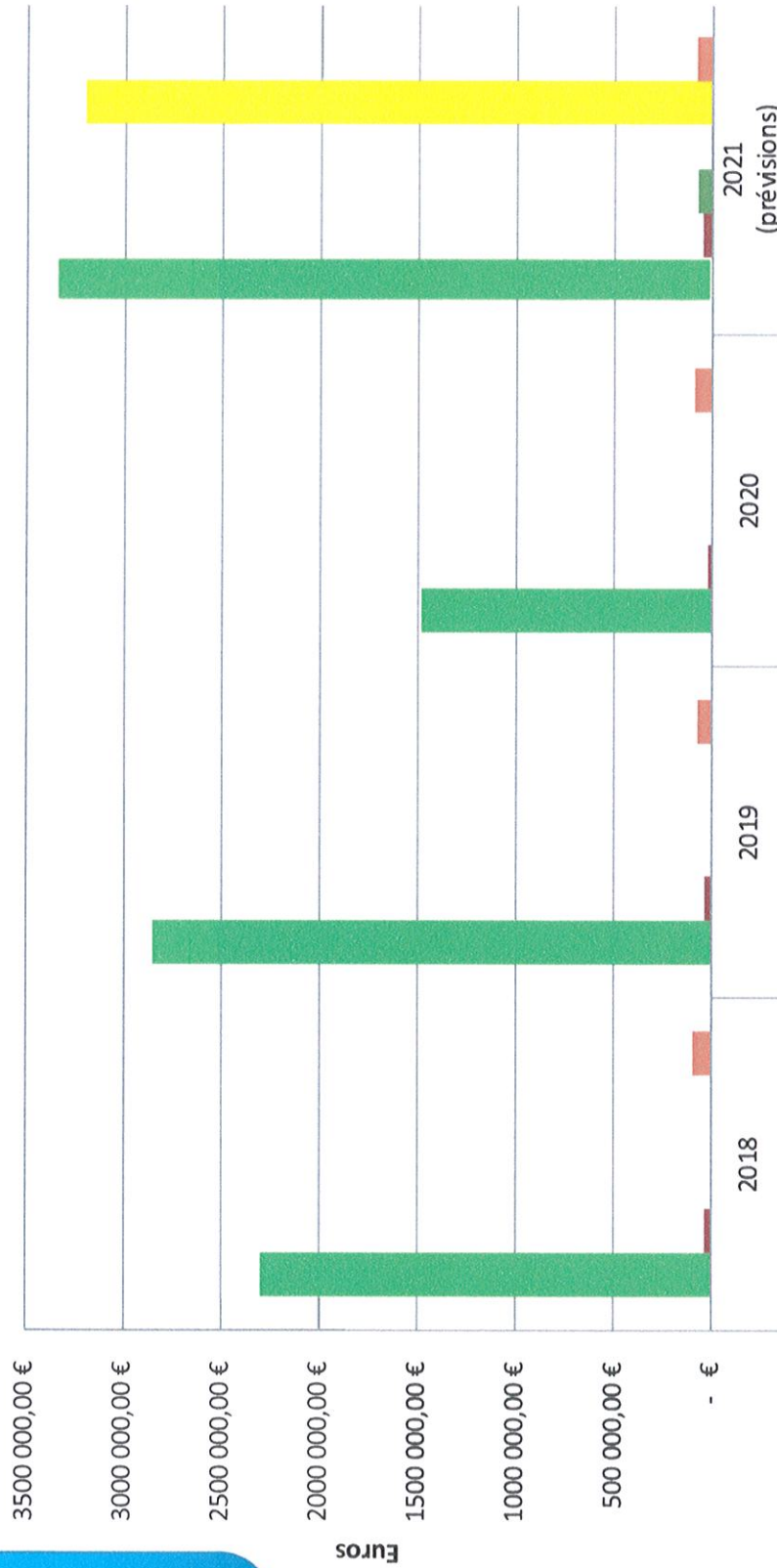
Evolution des dépenses de fonctionnement

CHPT	LIBELLÉS	2018	2019	2020	2021 (prévisions)
011	Charges à caractère général	2 303 110,84 €	2 856 303,71 €	1 485 314,08 €	3 355 254,00 €
012	Charges de personnel	36 623,05 €	36 960,17 €	20 388,04 €	50 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement				74 695,61 €
65	Autres charges de gestion courante				10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles		1 242,10 €	720,00 €	3 202 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	97 780,00 €	76 552,12 €	92 820,73 €	82 695,39 €
	TOTAL	2 437 513,89 €	2 971 058,10 €	1 599 242,85 €	6 774 645,00 €

Le taux de croissance des dépenses de fonctionnement de 2019-2020 est de -46%



EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 -2021



Évolution des dépenses de fonctionnement 2019/2020: -46%

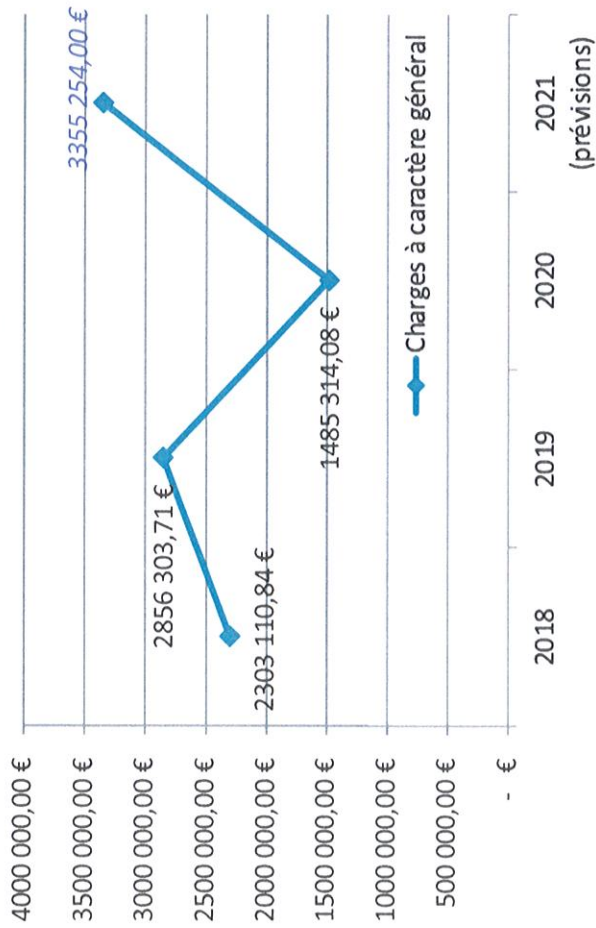
	2018	2019	2020	2021 (prévisions)
Charges à caractère général	2303 110,84 €	2856 303,71 €	1485 314,08 €	3355 254,00 €
Charges de personnel	36 623,05 €	36 960,17 €	20 388,04 €	50 000,00 €
Virement à la section d'investissement				74 695,61 €
Autres charges de gestion courante				10 000,00 €
Charges exceptionnelles			720,00 €	3202 000,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	97 780,00 €		92 820,73 €	82 695,39 €

1-242,10 €
REFECTOIRE DE BAGUYANE
BUREAU DU COURRIER
 22 AVR. 2021
 Transmis A... ARRIVÉE

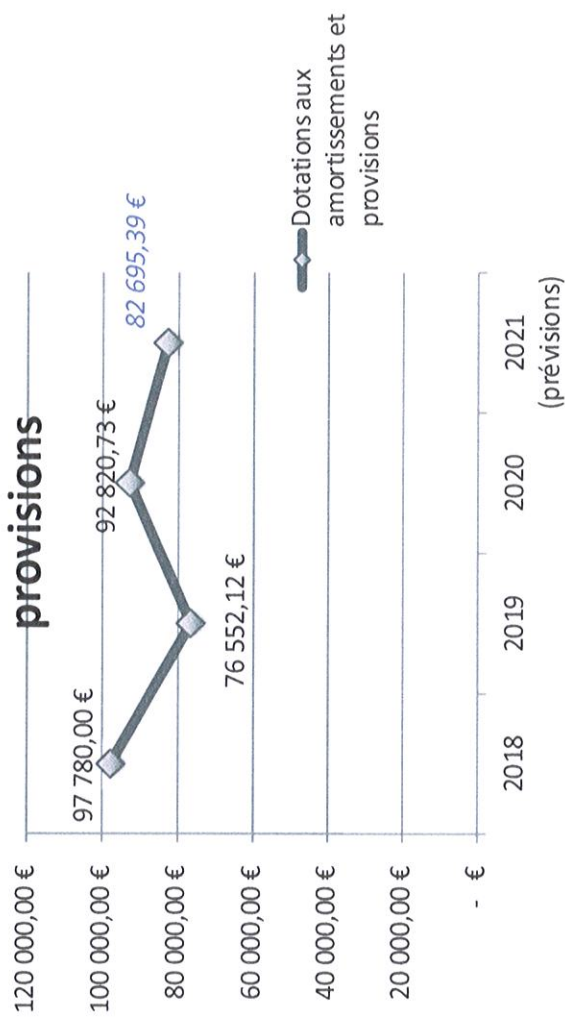


EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE 2018 -2021

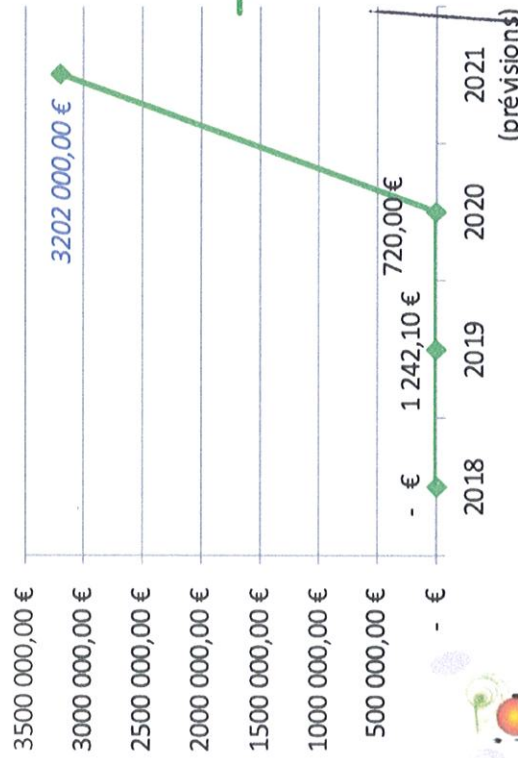
Charges à caractère général



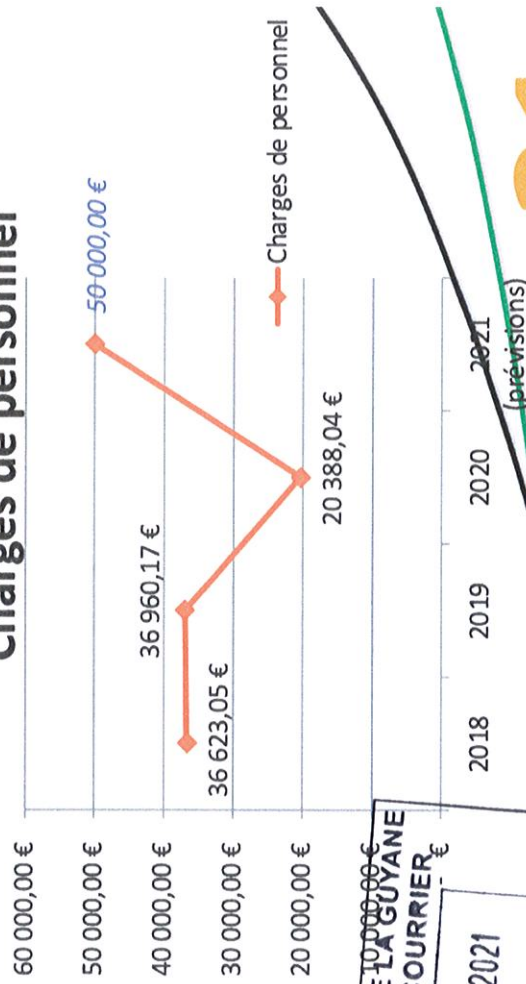
Dotations aux amortissements et provisions



Charges exceptionnelles



Charges de personnel



MAIRIE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
22 AVR. 2021
 Transmis A...
 ARRIVÉE
 20



2021
 RB
 (prévisions)

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 3 572 645€ hors Charges exceptionnelles relatives au transfert de l'excédent cumulé de la caisse des écoles au budget communal.

L'épargne brute réalisée en 2020 s'élève à 591 329,93€. Elle pourrait permettre de financer les investissements et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En 2021, il est prévu un virement à la section d'investissement de 74 695,61€

Enfin, compte tenu de l'absence de dette, l'épargne nette est identique à l'épargne brute.

B. La section d'investissement recettes/dépenses

Les recettes

Elles peuvent résulter:

- De l'excédent de financement de la section d'investissement (virement de la section de fonctionnement).
- Des dotations aux amortissements et provisions (chap. 040) et du FCTVA.

CHAPITRES	LIBELLE	2018	2019	2020	2021 (prévisions)
001	Solde d'exécution reporté				322 032,08 €
10	Dotations fonds divers et réserves	- €	- €		9 175,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		- €		74 695,61 €
040	Dotations aux amortissements	97 780,00 €	75 552,12 €	92 820,73 €	82 695,39 €
TOTAL	Toutes recettes confondues	97 780,00 €	75 552,12 €	92 820,73 €	488 598,08

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
22 AVR. 2021
Transmis A ARRIVÉE

Les dépenses

Afin de soulager le personnel communal actuellement en sous effectif et devant faire face à une recrudescence du nombre de rationnaires depuis quelques années
Il est envisagé d'équiper les établissements scolaires de lave-vaisselles afin d'optimiser le service de cantine et de garantir également la sécurité alimentaire des élèves
En 2021, 3 écoles seront équipées à savoir Jules MINIDOQUE, Moulin à vent et Edgard GALLIOT,

Concernant les travaux à prévoir:

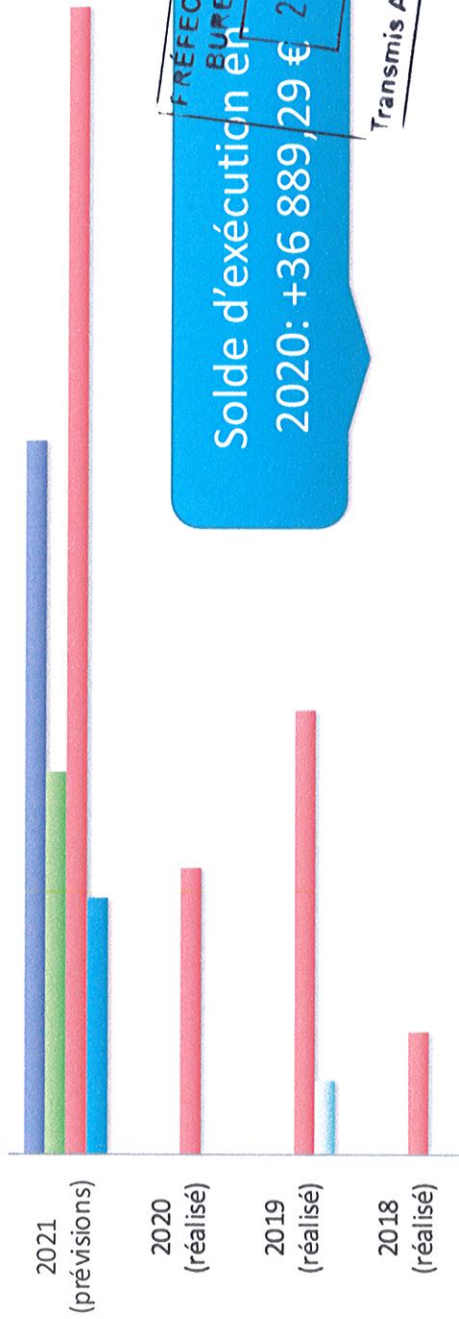
Des travaux d'agrandissement de la cuisine centrale sont prévus afin d'augmenter la capacité de production de repas de 2000 à 7000 par jour, une légumerie devait être construite afin de permettre un approvisionnement en circuit court et un conditionnement optimal des légumes
Une étude pourrait être réalisée en 2021 sur la faisabilité du projet,
Ces acquisitions et travaux seront réalisés selon une programmation pluriannuelle.
Les procédures de marchés publics seront mises en œuvre, dès l'adoption du budget 2021 pour satisfaire à la réalisation des investissements prévus.

Actuellement, la Cuisine centrale délivre près de 5000 repas/jour sur l'année scolaire ce qui impose une organisation complexe de la restauration dans les écoles avec deux services pour certains établissements.

La Caisse des Ecoles aura à s'investir dans l'acquisition de mobiliers pour équiper les écoles afin de permettre la bonne tenue de deux services de restauration et respecter la distanciation sociale et les gestes barrière.

Les dépenses

CHPT	LIBELLÉS	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (prévisions)
20	Immobilisation incorporelles	0	14 450,00 €		50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	23 929,35 €	86 759,24 €	55 931,44 €	224 429,64 €
23	Immobilisations en cours				74 695,61 €
	Restes à réaliser de 2020				139 472,83 €
	TOTAL	23 929,35 €	101 209,24 €	55 931,44 €	488 598,08 €



	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (prévisions)
23 Restes à réaliser de 2020				139 472,83 €
23 Immobilisations en cours				74 695,61 €
21 Immobilisations corporelles	23 929,35 €	86 759,24 €	55 931,44 €	224 429,64 €
20 Immobilisation incorporelles	0	14 450,00 €		50 000,00 €

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

Solde d'exécution en
2020: +36 889,29 € 22 AVR. 2021

Transmis A.....
ARRIVÉE

Tel est l'objet du présent ROB pour l'année 2021 que je soumetts à vos discussions.

Le Président,



Claude PLENET